

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/52

18 mai 1998

(98-2035)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: espagnol

NICARAGUA

Déclaration distribuée par Mme Azucena Castillo,
Vice-Ministre de l'économie et du développement

Le 30 octobre 1947, 23 nations qui voyaient loin ont signé, au Palais des Nations, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1948, instaurant ainsi le système commercial multilatéral.

Nous avons commencé par un accord général

à l'humanité un système économique prévisible qui permette d'éviter un nouveau conflit et qui vienne compléter le système de sécurité collective mis en oeuvre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

L'OIC n'a pu être créée parce que l'unilatéralisme - allié au protectionnisme - a barré la route au multilatéralisme.

P

A Marrakech, nous sommes parvenus à conclure l'une des plus importantes et des plus ambitieuses séries de négociations, le Cycle d'Uruguay, qui nous a permis, entre autres choses, de créer l'Organisation mondiale du commerce.

Et nous parlons désormais de mondialisation, et d'un mouvement parallèle en faveur de l'intégration régionale ainsi que d'un vaste effort de libéralisation.

A Singapour, nous avons marqué une pause pour procéder à une première évaluation

Les pays développés dépensent plus de 250 millions de dollars EU en subventions agricoles. Ces mesures discriminatoires constituent l'obstacle le plus sérieux à la libéralisation du commerce, portant atteinte à l'